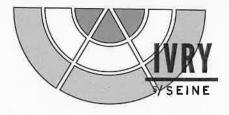
AA/NL/EG



Arrêtés municipaux

STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

RUE AMEDEE HUON (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que le Service des Relations Publiques et Internationales – Direction de la Communication de la Ville d'Ivry-sur-Seine organise d'importantes festivités à l'occasion du nouvel an 2024 dans le complexe sportif Venise Gosnat sis 30 rue Amédée Huon à Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre en place des dispositions provisoires touchant le stationnement afin de garantir la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue Amédée Huon à compter du 12 janvier 2024 à 8 heures jusqu'au 22 janvier 2024 à 9 heures :

- Neutralisation du stationnement au droit des n°s 24 à 28 et au droit du n° 34 de la voie sur un linéaire de 7 mètres,
- Neutralisation du stationnement du côté des numéros impairs sur le tronçon compris entre les rues Marcel Hartmann et des Frères Blais.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service Maintenance Travaux de Voirie – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.



ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,

PUBLIE SUR Ivry94.fr

4 JAN 2024_

LE

- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Service des Relations Publiques et Internationales Direction de la Communication de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 4 JAN. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

IRY-SUB-SEINE

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux

Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement Direction Espaces Publics

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE

Nathalie Leberthon